



**PRÉFET  
DE LOT-ET-GARONNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Appel à projets Politique de la Ville

**CONTRAT DE VILLE DE  
L'AGGLOMÉRATION  
D'AGEN  
2015-2023**

**Quartier Montanou  
Rodrigues - Barlete  
Le Pin**



**ANNEE 2023**

**DU 15 DECEMBRE 2022 AU  
15 FEVRIER 2023**

## PRESENTATION GENERALE

La politique de la ville a pour but de réduire les écarts de développement au sein des villes. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers les plus pauvres et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants, qui subissent un chômage et un décrochage scolaire plus élevés qu'ailleurs, et des difficultés d'accès aux services et aux soins, notamment.

Initialement signé pour une durée de six ans (2015-2020), **le contrat de ville de l'Agglomération d'AGEN** a été prolongé jusqu'à la fin de l'année 2023.

Elaboré de manière partenariale entre l'État, les collectivités et les autres partenaires institutionnels, il formalise la stratégie de cohésion sociale, économique et urbaine en faveur des quartiers prioritaires de l'agglomération à partir duquel cet appel à projets se décline.

### Il repose sur trois piliers :

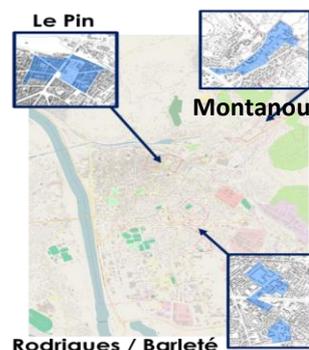
- **La cohésion sociale** : avec en priorité le soutien aux familles monoparentales et la solidarité intergénérationnelle.  
L'objectif prioritaire vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires.
- **Le développement de l'activité économique et de l'emploi** : avec une priorité centrale sur l'emploi des jeunes.  
L'objectif prioritaire vise à réduire les écarts de taux d'emplois entre les territoires prioritaires et l'agglomération de référence.,
- **L'habitat et Le cadre de vie** avec l'amélioration de la vie quotidienne des habitants.  
L'objectif prioritaire vise à améliorer de façon significative, la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants.

### Ces trois piliers prennent en compte les orientations transversales suivantes :

- L'égalité entre les femmes et les hommes,
- L'intégration de la jeunesse,
- La lutte contre toute forme de discrimination,
- La promotion des valeurs républicaines et la lutte contre le séparatisme,

### Les trois quartiers Politique de la Ville de l'agglomération d'Agen sont situés sur la ville d'Agen :

- Quartier Montanou : secteur Nord Est
- Quartier Rodrigues/Barleté : secteur Sud-Est
- Quartier Le Pin : secteur Centre



## L'APPEL A PROJETS 2023

### QUI PEUT REpondre A L'APPEL A PROJET ?

**Les associations, les collectivités et les autres opérateurs intervenants pour et / dans les quartiers prioritaires.**

**Le Fonds de participation des Habitants :** a pour but de faciliter la prise d'initiative et l'auto organisation des habitants pour des projets contribuant à l'animation des quartiers et à l'enrichissement des liens sociaux. Ces fonds sont confiés à une association d'habitants constituée en comité de gestion laquelle se charge de la sélection des projets, de l'attribution des crédits, du bon accomplissement de l'action et du bilan. Dans le cadre des contrats de ville, ces fonds sont abondés conjointement par la collectivité et l'État, sans présumer d'autres sources de financements, privées ou publiques. L'attribution de ces financements passe par la signature d'une convention définissant notamment les modalités de gestion de l'enveloppe attribuée au cours de l'année civile.

### CHAMP DE L'APPEL A PROJET

- Les projets doivent porter sur des actions destinées aux habitants d'un/des trois quartiers prioritaires d'Agen et répondre aux objectifs du présent appel à projet et du contrat de ville.
- Les projets peuvent se dérouler en tous lieux (dans ou hors quartier prioritaire) à condition que leurs bénéficiaires résident dans les quartiers prioritaires.
- Les co-financements peuvent néanmoins permettre de s'adresser à un public plus large et sont encouragés.
- Vous pouvez vous référer aux cartes téléchargeables pour visualiser les adresses en zone prioritaire, en utilisant le lien suivant - <https://sig.ville.gouv.fr/>.

### LE FINANCEMENT DE L'INGENIERIE DU CONTRAT DE VILLE

- La subvention maximale est de 50% du montant global de l'ingénierie
- L'État peut financer une partie de l'ingénierie au sein des EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale)

### PRINCIPE DE CO-FINANCEMENT

Dans le cadre du Contrat de Ville, la programmation est partenariale et annuelle. **Les crédits de droit commun des partenaires signataires seront prioritairement mobilisés** avant d'avoir recours aux crédits spécifiques. Ces derniers doivent s'inscrire dans le cadre des priorités définies au sein du Contrat de Ville.

#### Liste des signataires du Contrat de Ville de l'Agglomération d'Agen :

- L'ETAT
- L'AGGLOMERATION D'AGEN
- LA VILLE D'AGEN
- LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
- L'EDUCATION NATIONALE
- LA REGION AQUITAINE
- LE DEPARTEMENT 47
- L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
- POLE EMPLOI
- LA CAF 47
- LA CAISSE DES DEPOTS et CONSIGNATION AQUITAINE
- LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE 47
- LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT 47
- LES BAILLEURS SOCIAUX

## CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

Chaque porteur de projet sera signataire d'un **contrat d'engagement républicain** (CER) en signe d'adhésion aux valeurs promulguées dans le Contrat de Ville 2015-2023 et la loi sur les principes de la République du 24 août 2021.

Ce contrat engage les associations à respecter et faire respecter, à promouvoir et à faire partager, par tous ses membres, dans chacune des actions développées sur le territoire, en direction de tous les publics, les principes qui forment le socle du vivre-ensemble dans la République.

## PRIORITES POUR 2023

### POUR L'ETAT

- L'accès aux droits et la lutte contre la fracture numérique
- La prévention de la délinquance et de la radicalisation
- La levée des freins à l'insertion et à l'emploi
- La réussite éducative et la parentalité

### POUR L'AGGLOMERATION D'AGEN

La programmation 2023 du contrat de ville de l'Agglomération d'Agen constitue la dernière année de mise en œuvre de la contractualisation signée en 2015.

C'est pourquoi, ce dernier exercice doit permettre de poursuivre le travail engagé notamment en matière de :

- **Réussite éducative et scolaire** : dispositifs PRE et CLAS
  - ✓ Soutenir l'ambition scolaire en créant les conditions de vie scolaire et sociales propices à la réussite des familles et prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire.
  - ✓ Repérer les enfants et les jeunes qui présentent des signes de fragilité et les accompagner au travers des parcours individualisés.
- **Santé** : en lien avec le Contrat Local de Santé et le Contrat local de Santé Mentale
  - ✓ Développer l'accès à la prévention et aux soins afin de travailler sur le parcours de santé de chacun, du préventif au curatif. Il s'agira notamment de développer les actions d'accès aux droits, à l'information et aux soins.
- **Sécurité** : le contrat de ville veillera à favoriser les actions de prévention de la délinquance et de la radicalisation en lien avec les thématiques du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD).

**Au regard du contexte actuel, une ambition transversale concernant la transition écologique et la lutte contre la précarité énergétique sera à privilégier.**

### ORIENTATIONS SPECIFIQUES : 1 ENJEU PAR QUARTIER POUR 2023

*Il convient également de laisser place à l'expérimentation et l'innovation concernant la mise en place d'actions structurantes répondant aux problématiques propres à chaque quartier :*

- ✓ Quartier de Montanou : L'accompagnement éducatif, social et professionnel des jeunes sur le quartier de Montanou
- ✓ Quartier du Pin : La prévention et la sécurité des actes délictueux
- ✓ Quartier Rodrigues/Barlete : Les rencontres inter-quartiers et l'animation de proximité sur les territoires du Sud-Est (*emmener vers et aller vers*)

## SYNTHESE DES ORIENTATIONS ET OBJECTIFS PAR PILIER

<b>PILIER COHESION SOCIALE</b>		
<b>ENJEU</b>	<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b>	<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>
<b>EDUCATION</b>		
<b>L'éducation prioritaire et la réussite éducative</b>	Favoriser la réussite scolaire des enfants	Soutenir l'ambition scolaire en créant les conditions de vie scolaire et sociales propices à la réussite des familles et prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire. Repérer les enfants et les jeunes qui présentent des signes de fragilité et les accompagner au travers des parcours individualisés.
	Soutien à la parentalité	Encourager et faciliter le lien entre les parents et les structures d'accueil, les écoles dès le plus jeune âge Favoriser l'expression, les échanges et l'écoute pour les parents et les jeunes
<b>SANTE</b>		
<b>Garantir l'accès aux soins et lutter contre le non recours aux soins spécifiques</b>	Faciliter l'accès aux soins et le recours aux droits	Développer les actions d'accès aux droits, à l'information et aux soins. Favoriser l'expression, les échanges et l'écoute pour les parents et les jeunes
	Agir en prévention	Développer des actions de sensibilisation autour notamment des questions d'hygiène, d'alimentation saine, de sport santé, de santé mentale et de lutte contre les addictions.
<b>INCLUSION – VIVRE ENSEMBLE</b>		
<b>Une place pour tous</b>	Lutter contre la précarité et l'isolement, en particulier des femmes, des jeunes et des personnes âgées	Développer l'animation sociale du quartier
		Soutenir les démarches facilitant l'accès aux droits, aux démarches nécessaires à la vie quotidienne et l'inclusion numérique
		Encourager et développer la participation citoyenne
	Faciliter l'accès à la découverte et l'ouverture hors du quartier	Favoriser l'accès aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs
Vivre en tranquillité et prévenir des actes délictueux	La prévention de la délinquance dès le plus jeune âge, en agissant le plus en amont possible sur les facteurs de risque L'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales et intrafamiliales La sécurité et la tranquillité publique au sein des QPV	

<b>PILIER DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI</b>		
<b>ENJEU</b>	<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b>	<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>
<b>Aider les habitants à bâtir leur projet professionnel</b>	Lever les freins à l'insertion et l'emploi	Aider les habitants à bâtir leur projet professionnel
		Soutenir les actions de lever des freins (psychologiques, sociaux-linguistiques...)
		Favoriser les dynamiques de réseau et de parcours coordonnés
<b>Emploi des jeunes</b>	Travailler sur des parcours coordonnés d'insertion des jeunes (lien orientation, formation)	Permettre la découverte des différents métiers et des formations du territoire
		Favoriser l'accès à des formations

<b>PILIER HABITAT, CADRE DE VIE ET TRANQUILLITE PUBLIQUE</b>		
<b>ENJEU</b>	<b>ORIENTATIONS STRATEGIQUES</b>	<b>OBJECTIFS OPERATIONNELS</b>
<b>Améliorer le cadre de vie</b>	Améliorer le fonctionnement urbain et social du quartier	Apporter une réponse coordonnée notamment sur le quartier du Pin
		Favoriser les actions d'amélioration du cadre de vie et de sensibilisation au développement durable
		Maintenir une dynamique de co-construction des projets avec les habitants
		Favoriser les actions de prévention de la délinquance
	Participer à la transformation de l'image des quartiers	Communiquer sur les atouts des quartiers

<b>OBJECTIFS TRANSVERSAUX</b>
<p><b>Les projets présentés devront veiller à répondre aussi aux objectifs transversaux suivants :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'égalité entre les femmes et les hommes,</li> <li>- L'intégration de la jeunesse,</li> <li>- La lutte contre toute forme de discrimination</li> <li>- La promotion des valeurs républicaines et la lutte contre le séparatisme</li> <li>- La participation citoyenne.</li> </ul>

## DISPOSITIF QUARTIERS D'ETE



Le présent appel à projet comprend également le dispositif Quartiers d'Été pour lequel les opérateurs peuvent déposer également un projet.

### Quartier d'été repose sur deux grandes orientations nationales :

- Un temps de respiration, de divertissement et de découverte ;
- Un temps de rencontres et de renforcement du lien social.

### Une attention particulière sera portée à l'ambition des projets proposant notamment :

- Des rencontres et activités inter-quartiers afin de prévenir des phénomènes de rixes,
- Des activités en soirée et les weekends afin de permettre au plus grand nombre de bénéficier des Quartiers d'été mais aussi d'animer l'espace public durant ces périodes,
- Des activités mixtes et intergénérationnelles mais aussi dédiées aux jeunes filles, aux femmes et aux familles qui sont souvent moins bénéficiaires des activités proposées.

## COMMENT REpondre A L'APPEL A PROJET ?

### COMMENT DEPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT ?

#### Prise de contact

- Pour tout nouvel opérateur ou nouveau projet : il est nécessaire de prendre contact avec les référents Politique de la Ville afin d'échanger sur le projet et de vérifier son éligibilité.
- Pour une reconduction de projet, il est conseillé d'adresser un mail à l'attention des référents Politique de la Ville pour informer de votre intention de reconduction.

#### Aide à la saisie

- Cellule d'accompagnement de l'ANCT pour la plateforme DAUPHIN – Tel. : **09 70 81 86 94**
- Fiche d'aide à la saisie (voir annexe 1)
- Télécharger le guide usagers : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

#### Dépôt du dossier

**Un dossier unique** doit être déposé sur l'application « Dauphin » <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Il est conseillé aux porteurs de projets de :

- D'éviter d'attendre la date limite pour saisir sa demande (risque problème technique lié à l'affluence sur le portail)
- D'informer par mail les référents Politique de la Ville du dépôt de dossier sur le portail « Dauphin »
- Lors de la saisie, il est conseillé d'ajouter dans le titre du projet « CV AGEN » (CV = contrat de ville)
- Si vous sollicitez une subvention au service Politique de la ville de la Préfecture (État), saisir la somme dans le budget prévisionnel à l'onglet **État « 47 - ETAT - POLITIQUE - VILLE »**

**Code tiers** : avant toute démarche, vous devez vous assurer d'être détenteur d'un Code Tiers sur DAUPHIN, sinon, Il est important d'anticiper cette démarche afin que votre dossier puisse être complété en ligne dans les délais de l'appel à projet. L'obtention du Code Tiers nécessite les éléments suivants :

- Les fiches 1.1 et 1.2 du formulaire cerfa 12156\*03,
- Un RIB portant une adresse correspondant à celle du SIREN/SIRET,
- Les statuts et la liste des membres du CA

- Une adresse électronique valide

L'ensemble de ces éléments est à transmettre à la préfecture de Lot-et-Garonne - Contact : [prefpolitiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr](mailto:prefpolitiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr)

**Plan de financement** : chaque dossier devra faire apparaître dans son plan de financement une intervention de l'Etat (ANCT) et d'un ou plusieurs co-financeur(s). Les collectivités ne pourront intervenir que dans le cadre de leurs compétences respectives. Vous êtes invités à vous rapprocher d'elles pour vérifier lesquelles sont concernées par rapport au projet proposé.

## **NOUVEAU !**

**Pour les opérateurs qui déposent une même action sur plusieurs contrats de ville du département, vous pouvez déposer un seul dossier :**

=> saisir le dossier dans la catégorie « Hors Contrat de ville »

=> présenter l'action pour chacun des territoires concernés

=> renseigner les lignes de demandes de financement pour chaque ville et agglomération concernée.

Une copie du dossier (avec pièces administratives et justificatives) devra être adressée à l'Agglomération d'Agen : Service Politique de la Ville et Cohésion Sociale, 8 rue André Chenier, 47901 Agen Cedex 9 / [virignie.boussuge@agglo-agen.fr](mailto:virignie.boussuge@agglo-agen.fr).

## **COMMENT EST INSTRUITE VOTRE DEMANDE ?**

**À la clôture de l'appel à projet, chaque dossier fait l'objet d'une instruction conjointe entre les services de l'État et des collectivités du contrat de ville sur la base des critères suivants :**

- les bénéficiaires du projet sont les habitants du quartier prioritaire,
- les objectifs qualitatifs et quantitatifs sont précis et des indicateurs de suivi et d'évaluation sont prévus (nombre de personnes ciblées, répartition femme/hommes, part des habitants du quartier prioritaire, etc.),
- pour tous les projets, répondre à l'enjeu transversal de « participation des habitants
- au moins un des objectifs du pilier transversal est pris en compte,
- les actions mobilisant un partenariat élargi
- le projet s'inscrit en complémentarité de l'offre existante localement,
- le budget de l'action est cohérent (répartition de la subvention demandée entre l'État et les collectivités, fléchage de co-financements).

**Le porteur de projet doit veiller à compléter de manière détaillée le projet afin que ces critères puissent être appréciés.**

## **BILAN DES ACTIONS 2022**

Vous devez justifier l'emploi des subventions allouées au cours d'un exercice, au plus tard six mois suivant la clôture de cet exercice ou avant tout renouvellement d'une demande, en utilisant l'application DAUPHIN. (La **justification** des subventions accordées en **2022** sera ouverte dans **DAUPHIN** au premier trimestre 2023 et à justifier avant juin 2023). Faute d'avoir satisfait à cette obligation légale et contractuelle dans le délai imparti, vous serez tenus de rembourser les crédits versés.

## CALENDRIER 2022 / 2023

<p><b>15 DECEMBRE 2022</b></p>  <p><b>15 FEVRIER 2023</b></p>	<p><b>OUVERTURE DE L'APPEL A PROJET</b>  <b>Les porteurs de projets disposent de cette période pour :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre contact avec le service politique de la ville de l'Agglomération d'Agen</li> <li>- Effectuer les démarches en vue de compléter leur demande en ligne.</li> </ul> <p><b>DEPOT DES DOSSIERS COMPLETS SUR DAUPHIN JUSQU'AU 15 FEVRIER 2022 – 23H59</b></p>
<b>Comité technique</b>	Le comité technique étudiera la recevabilité des dossiers en <b>mars 2023</b>
<b>Comité de Pilotage</b>	Le comité de pilotage statuera sur les attributions financières en <b>mars/avril 2023</b>
<b>Traitement administratif</b> <b>Évaluation et bilan des actions 2022</b>	<p>Les dossiers seront traités administrativement par les financeurs au cours du <b>2<sup>ème</sup> trimestre 2023</b></p> <p><b>Pour les actions 2022, les bilans définitifs sont attendus au plus tard le 30 juin 2023.</b></p>

## COORDONNEES DES REFERENTS POLITIQUE DE LA VILLE

AGGLOMERATION D'AGEN	ETAT
<p><b>Félicien TITONEL</b>            Chef du service Politique de la ville et Cohésion Sociale            Tel: 05 53 69 05 33  <a href="mailto:felicien.titonel@agglo-agen.fr">felicien.titonel@agglo-agen.fr</a></p>	<p><b>Flore POLI</b>            Déléguée du Préfet pour les quartiers prioritaires            05.53.77.35.31  <a href="mailto:pref-politiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr">pref-politiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr</a></p>
<p><b>Virginie BOUSSUGE</b>            Chef d'unité Cohésion Sociale et chargée de mission contrat de ville            Tel : 06 98 00 46 52  <a href="mailto:virginie.boussuge@agglo-agen.fr">virginie.boussuge@agglo-agen.fr</a></p>	<p><b>Halima KACEM</b>            Gestion administrative et financière            Tel: 05.53.77.60.81  <a href="mailto:pref-politiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr">pref-politiquedelaville@lot-et-garonne.gouv.fr</a></p>
<p><b>Sylvie NOGUE</b>            Assistante du Service Politique de la Ville et Cohésion Sociale            (Prise de rendez-vous)            Tel: 05 53 69 05 35  <a href="mailto:sylvie.nogue@agglo-agen.fr">sylvie.nogue@agglo-agen.fr</a></p>	